



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 120 g) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution [43/222 B](#), l'Assemblée générale a décidé que le Comité des conférences serait composé de 21 membres, désignés pour une période de trois ans par le Président de l'Assemblée après consultation des présidents des groupes régionaux, sur la base de la répartition géographique suivante :

- a) Six membres parmi les États d'Afrique ;
- b) Cinq membres parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
- c) Quatre membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ;
- d) Deux membres parmi les États d'Europe orientale ;
- e) Quatre membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

L'Assemblée a en outre décidé qu'un tiers des membres du Comité se retirerait chaque année et que les membres sortants pourraient être reconduits dans leurs fonctions.

2. La composition actuelle du Comité des conférences est la suivante :

Algérie***
Allemagne**
Autriche***
Botswana*
Brésil*
Chine***
Comores***
Équateur**
États-Unis d'Amérique***
Fédération de Russie*
France*
Ghana**

* [A/75/50](#).



Guyana**

Iran (République islamique d')**

Iraq*

Jamaïque***

Japon***

Népal*

Sénégal**

Sierra Leone*

Ukraine**

* Mandat expirant le 31 décembre 2020.

** Mandat expirant le 31 décembre 2021.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2022.

3. Les mandats des représentants du Botswana, du Brésil, de la France, de l'Iraq, du Népal, de la Fédération de Russie et de la Sierra Leone expirant le 31 décembre 2020, le Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale sera appelé à nommer sept membres pour pourvoir les sièges devenus vacants. Les membres ainsi désignés siégeront pendant trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021.